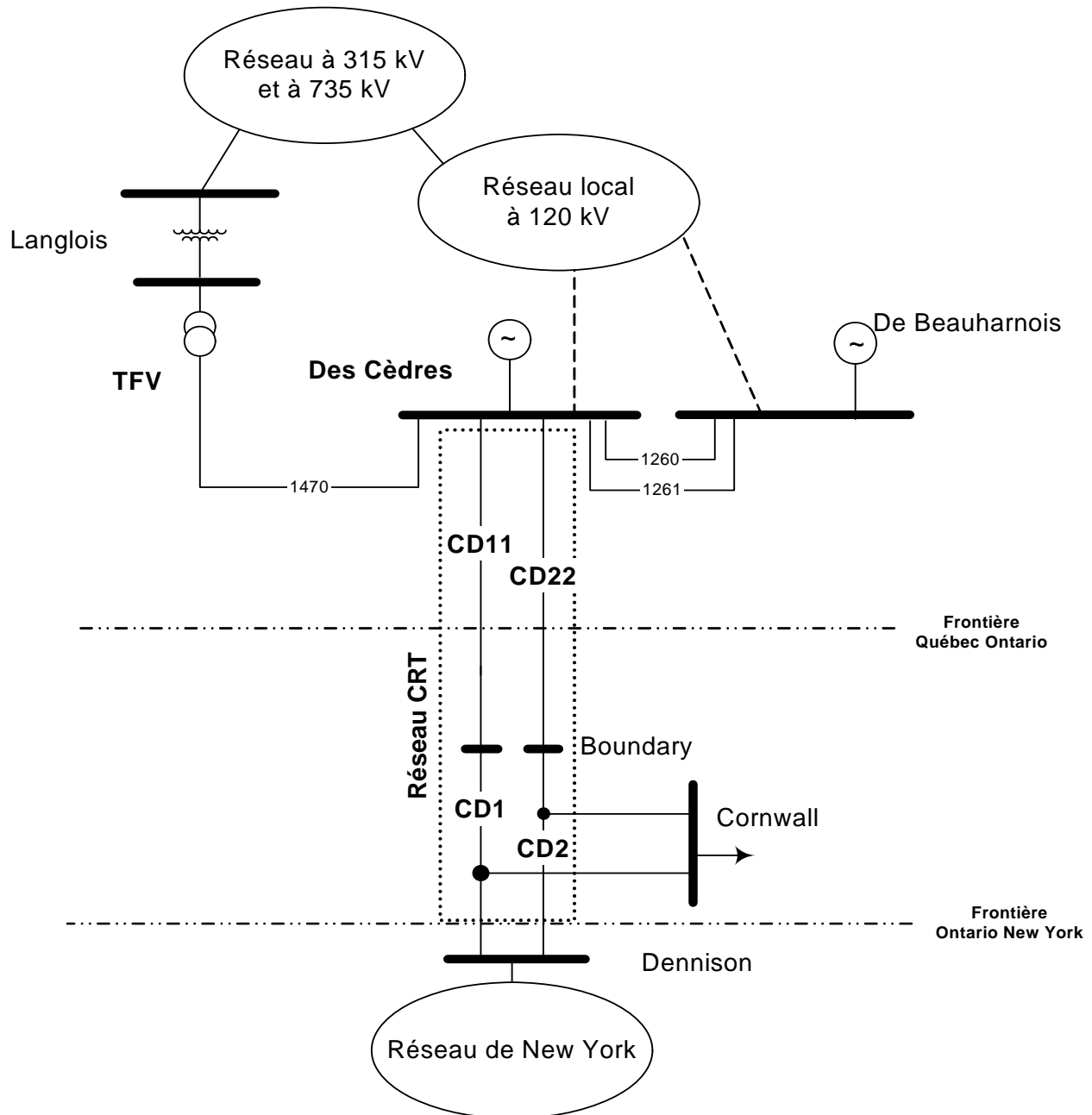


1. DESCRIPTION DE L'INTERCONNEXION "HQT-CRT"

L'interconnexion de la Société de transmission électrique de Cedars Rapids limitée (CRT) est constituée d'une ligne biterne exploitée à 120 kV, qui relie le poste des Cèdres, du réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie, au poste Dennison (État de New York), point d'interconnexion à la frontière des États-Unis et appartenant à Niagara Mohawk Power Corporation (NMPC). Le réseau de Cornwall Electric (CE) est raccordé à la ligne de CRT.

Le réseau de CRT est constitué des circuits CD11 et CD22 (Les Cèdres – Boundary) et des circuits CD1 et CD2 (Boundary – Dennison).



HQT-CRT-HQT

Les transferts d'énergie à l'interconnexion de CRT sont réalisés de façon asynchrone, à l'aide du transformateur à fréquence variable (TFV) du poste Langlois, d'une capacité de 100 MW et du raccordement des groupes de production des centrales des Cèdres et de Beauharnois au réseau de New York. L'interconnexion relie, à une extrémité, le complexe de production et de transport Langlois-des Cèdres-Beauharnois et, à l'autre extrémité, les postes de charge de CE et le réseau de l'État de New York. Le TFV est une nouvelle technologie actuellement en démonstration, mais offerte commercialement.

2. CAPACITÉ DE TRANSFERT

2.1 Capacité de transfert totale (TTC)

La capacité de transfert d'Hydro-Québec TransÉnergie au poste des Cèdres est de 325 MW.

Les règles de marché de New York ne permettent pas présentement l'utilisation de cette interconnexion pour le transport d'électricité vers Hydro-Québec TransÉnergie, par l'intermédiaire de CRT. Toutefois, en cas d'urgence au Québec, une puissance maximale de 100 MW pourrait être livrée au réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie, par l'entremise du TFV du poste Langlois.

L'indisponibilité de lignes du réseau de CRT ou du complexe Langlois-des Cèdres-Beauharnois entraîne la réduction de la TTC. Sur indisponibilité d'une des lignes du réseau de CRT, la capacité de livraison vers CE et New York est réduite à 162 MW au poste des Cèdres. Sur indisponibilité de la ligne 1260 ou 1261, la capacité de livraison en provenance de la centrale de Beauharnois est réduite à la capacité du circuit restant, qui varie de 160 à 250 MW selon la température ambiante. L'indisponibilité de la ligne 1470 rend automatiquement le TFV indisponible, mais la capacité de transfert du complexe des Cèdres-Beauharnois demeure suffisante pour assurer des transferts de 325 MW au poste des Cèdres.

2.2 Marge de fiabilité de transfert (TRM)

La TRM est nulle sur tous les horizons.

2.3 Contraintes du réseau voisin

Les capacités de transfert affichées par Hydro-Québec TransÉnergie ne tiennent pas compte des conditions d'exploitation du réseau voisin.

Lorsque tous les équipements sont disponibles, la capacité de réception du poste Dennison varie de 100 à 200 MW et celle de Cornwall de 75 à 150 MW. La réception d'énergie à des fins commerciales à partir du poste Dennison n'est pas possible pour l'instant.

3. PARTICULARITÉS COMMERCIALES

Les TTC et ATC (capacités de transport disponibles) affichés sur OASIS reflètent les disponibilités globales de transport à la limite séparant le réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie de celui de CRT.

Dans le but de favoriser les transactions interréseaux et d'accroître la flexibilité des livraisons effectuées par l'intermédiaire du réseau de CRT, Hydro-Québec TransÉnergie a réservé la totalité de la capacité de transport de 325 MW de ce réseau. Elle peut ainsi offrir à ses clients, par l'intermédiaire du site OASIS, un service intégré de réservation, qui leur permet, pour un tarif unique, d'utiliser un seul chemin pour le transport d'électricité vers les points de livraison de Cornwall Electric et Dennison.

Les clients désireux de faire une réservation de service de transport pour une puissance supérieure à la capacité de conversion du TFV doivent obtenir l'accord préalable du propriétaire des groupes de production et inclure le numéro et la date de l'entente dans la section *Remarque du client* de la demande de réservation de transport.

En cas de contraintes imposées par le réseau de transport, Hydro-Québec TransÉnergie procède aux réductions ou interruptions du service de transport conformément aux modalités prévues aux *Tarifs et conditions du service de transport d'Hydro-Québec*. Les indisponibilités du TFV sont annoncées sur le site OASIS d'Hydro-Québec TransÉnergie, à la rubrique *Indisponibilités de transport : consulter*.

4. AVIS AFFICHÉS SUR OASIS

2005-03-15	Commercialisation du TFV. L'entrée en vigueur de cette pratique commerciale est prévue pour le 1 ^{er} avril 2005.
2005-02-15	Le TTC de référence du chemin HQT-CRT est dorénavant de 325 MW.
2004-04-01	Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) met présentement en exploitation au poste Langlois ...
2004-02-17	La TTC de référence du chemin HQT-CRT est maintenant de 320 MW au lieu de 325 MW.